

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00288

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL RHINO JAZZ

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 juin 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230615-D20230028810

Date de mise en ligne : 23 juin 2023

M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. David FARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL RHINO JAZZ

Saint-Etienne Métropole a mis en place un dispositif d'aides aux manifestations culturelles dans le cadre de sa politique d'attractivité. Les objectifs du dispositif sont de :

- favoriser le rayonnement du territoire et son attractivité culturelle ;
- faire valoir l'action de Saint-Etienne Métropole en lien avec les autres politiques publiques portées par la Métropole ;
- coordonner le dispositif en lien avec les communes de Saint-Etienne Métropole.

Au titre de l'année 2023, suite à un appel à projets, onze festivals ont fait acte de candidature. Le festival « Rhino Jazz », a été retenu après audition par un jury.

Ce festival de Jazz, doit se tenir du 2 au 22 octobre 2023. Comme chaque année il proposera en 2023 une itinérance de territoires et de concerts sur plus de 25 communes entre Loire et Rhône. Se succèderont les grands noms du jazz et les découvertes du moment qui font l'actualité musicale, des créations mêlant musiques et iconographie.

Toujours à l'affût des projets innovants le Rhino Jazz(s) déploiera son projet artistique au plus des publiques, près de 25 000 spectateurs accompagnent le Festival chaque année.

Concerts tous publique, concerts scolaires, évènements rares et inédits seront au centre de l'édition 2023.

Le budget 2022 du Festival s'élève à 555 000 €.

Au regard de l'attractivité et du rayonnement de ce Festival, une subvention de 80 000 € est proposée au titre de l'année 2023 soit 14,4 % du budget global de l'évènement. La convention prévoit des clauses spécifiques permettant d'ajuster le montant de la subvention en fonction des conditions dans lesquelles se dérouleront l'évènement ou en cas d'annulation voire de report du Festival.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole au Festival « Rhino Jazz » à hauteur de 80 000 € ; ce montant pourra être modulé en fonction des conditions dans lesquelles le festival se déroulera ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre l'Association « Rhino Jazz » et Saint-Etienne Métropole ;**

- la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574 du budget Culture de l'exercice 2023.

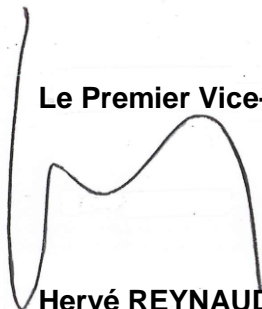
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD